


## La France, championne d'Europe des prélèvements obligatoires


LE CHIFFRE DE LA SEMAINE. D'après le site Fipeco, leur taux, qui comprend impôts et cotisations sociales, a augmenté de 0,5 point de produit intérieur brut entre 2016 et 2022.

Par Le Point.fr

Publié le 03/04/2024 à 12h00

Temps de lecture : 2 min

 Ajouter à mes favoris

 Google News

 Commenter

 Partager

Selon une étude de François Ecalte publiée [sur le site Fipeco](#), le taux des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) était, en France, supérieur de 5,4 points de produit intérieur brut (PIB) en 2022 à celui de la zone euro (46,2 % contre 40,8 %) et de 6 points à celui de l'Union européenne (46,2 % contre 40,2 %).

Ce taux se situait par ailleurs à 45,7 % en 2016, avant le premier mandat présidentiel d'Emmanuel Macron. « Malgré les mesures prises pour le réduire, le taux des prélèvements obligatoires a augmenté de 0,5 point de PIB en France de 2016 à 2022 », relève François Ecalte.

Dans le détail, les prélèvements obligatoires sur le travail représentaient 23,4 % du PIB en France en 2022 contre une moyenne de 20,9 % dans la zone euro et de 20,3 % dans l'Union européenne (UE). Ils affichent une baisse de 0,6 point de PIB depuis 2016, laquelle n'a toutefois pas empêché la France de passer, au cours de cette période, du deuxième au premier rang dans l'UE.

## L'Allemagne loin derrière

Elle devance désormais la Suède, où le taux des prélèvements obligatoires sur le travail a davantage reculé et s'établit à 23,2 % du PIB. La France occupe également la première place en matière de prélèvements obligatoires versés par les employeurs : 12,3 % du PIB contre 8,4 % en moyenne dans la zone euro et 6,9 % en Allemagne.

---

**À lire aussi :** Une dette mondiale de 100 000 milliards de dollars

---

Les prélèvements obligatoires sur le capital représentaient, de leur côté, 11,2 % du PIB en France en 2022, contre 10,3 % en 2016 et 8,9 % en moyenne dans l'UE. Dans ce domaine aussi, la France se situe au premier rang et elle devance le Luxembourg (11,1 % du PIB), l'Italie (10,8 %) et la Belgique (10,6 %). Avec 7,8 % du PIB, l'Allemagne arrive loin derrière.

Enfin, les prélèvements obligatoires sur la consommation représentaient 11,5 % du PIB en France en 2022, contre 10,8 % en moyenne dans la zone euro. À ce niveau, la France occupe désormais la 14<sup>e</sup> place sur 27 au sein de l'UE (la 16<sup>e</sup> en 2016), mais aussi la 25<sup>e</sup> place sur 27 pour la part de ces impôts dans le total des prélèvements obligatoires.

---